



COMMISSION DISCIPLINE

Mardi 6 septembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°571

Président : Jean-Louis SOZET.

Présents :

Excusés : Ludovic TREVISAN, Cataldo BALDINO, Daniel CHABERT, Fabien CICERON, Jean-Luc COCHARD, Pierre GAUDE, Janic LOUIS, Jacques MICHEL, Claude MORE, Jean VALLIN, José VELOSO

Absent :

.....
Adresse mail de la Commission de Discipline « discipline@isere.fff.fr »

La Commission de Discipline rappelle aux clubs qu'elle est à leur disposition pour tout renseignement le mardi de 17 h à 18 h 15.

La commission de discipline tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

INFORMATION

Décisions du Comité de Direction du District de l'Isère du 6 juillet 2022 et du 1^{er} septembre 2022 et conformément à la décision du Conseil de Ligue du 9 avril 2022

Sanctions disciplinaires

Vu le barème disciplinaire et notamment l'article 1 de son préambule qui prévoit que « ce barème peut être aggravé par décision du Comité de Direction de l'instance concernée »

Vu le barème de référence prévu par son article 13

Le Comité de Direction décide :

- que les sanctions prévues aux articles 13-1, 13-2, 13-3 et 13-4 lorsque la victime est un officiel seront doublées
- que les sanctions prévues à l'article 13-3 lorsque la victime est un joueur/entraîneur/ éducateur /dirigeant/personnel médical/spectateur seront doublées lorsque les faits sont commis par un joueur hors rencontre ou par un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical pendant la rencontre ou hors rencontre.
- que les sanctions prévues à l'article 13-4 lorsque la victime est un joueur/entraîneur /éducateur /dirigeant/personnel médical/spectateur seront doublées lorsque les faits sont commis par un joueur pendant la rencontre mais hors action de jeu ou hors rencontre, ou par un entraîneur/éducateur/dirigeant /personnel médical pendant la rencontre ou hors rencontre

Suite à l'application du BONUS/MALUS dans notre District, le retrait de point décidé par le Conseil de Ligue ne sera pas appliqué, **sauf pour les matchs de coupe.**